

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
permis d'aménager déposé par le Conservatoire du littoral
pour déplacer l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et la base
nautique au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une
meilleure intégration paysagère
Commune du GRAU DU ROI

La préfète du Gard informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur le dossier susvisé, se déroulera

du 04/10/2021 au 18/10/2021 inclus.

Objet de la procédure de mise à disposition et description du projet

En application des articles L121-24 et R 121-6 et suivants du code de l'urbanisme et L123-1 et suivants du code de l'environnement, il est procédé à une mise à disposition du public du permis d'aménager n°PA 030 133 21 Y 0002 présenté par le conservatoire du littoral.

La demande située en espaces remarquables du littoral porte sur : le déplacement de l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et de la base nautique au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une meilleure intégration paysagère

Modalités d'organisation de la mise à disposition du public

Le dossier de permis d'aménager sera consultable pendant 15 jours consécutifs, du 04/10/2021 au 18/10/2021 inclus sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pourra formuler ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :
parking-nord-ponant-grauduroi@gard.gouv.fr

Publication de la synthèse des observations du public

La synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte sera publiée sur le site Internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis d'aménager est la préfète du Gard.